

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN
Mme DE COURREGES donne pouvoir à M.JUGE

EXCUSES (4) : M.PICHON, Mme BARREAU, M.BARBOT, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Madame Christine PIAULET

RAPPORTEUR : Monsieur Hubert PREHER

OBJET : Téléphonie mobile et services associés – Création d'un groupement de commandes entre Grand Châtellerault, la commune de Châtellerault et le CCAS de Châtellerault et autorisations de signatures des marchés

Depuis le début de l'utilisation des téléphones portables, les téléphones ont considérablement évolué ainsi que les services proposés par les fournisseurs.

Dans la téléphonie mobile, on distingue d'une part les possibilités de l'appareil téléphonique et d'une autre part les services proposés par l'opérateur de téléphonie mobile.

Parmi les appareils téléphoniques, il existe toute une gamme allant de l'appareil simple en passant par l'appareil équipé de fonctionnalités avancées comme un clavier complet ou un appareil photo d'entrée de gamme puis viennent les appareils 'smartphones' qui sont conçus comme des ordinateurs avec un système d'exploitation évolutif et qui sont dotés d'équipements périphériques avancés comme des appareils photos complets, des caméras vidéos, des lecteurs d'empreinte, des GPS, etc...

Pour permettre à ces appareils téléphoniques de fonctionner, les opérateurs ont dû faire évoluer leurs infrastructures pour les communications téléphoniques (GSM) et de données (Edge, H+, 3G, 4G, etc...)

C'est ainsi qu'aujourd'hui les 'smartphones' sont utilisés pour téléphoner, envoyer des SMS ou des MMS, prendre des photos, aller sur Internet, avoir accès à ses mails, ses contacts, ses agendas mais également beaucoup d'autres fonctionnalités liées à des logiciels.

Au niveau de la collectivité, l'usage des téléphones mobiles est devenu très courant et en pleine évolution de même que les objets connectés déployés qui nécessitent des abonnements de téléphonie mobile pour fonctionner.

La collectivité dispose actuellement d'un marché avec l'opérateur Orange pour la téléphonie mobile et les services associés qui se termine le 1 juillet prochain.

Afin d'assurer la continuité des services de téléphonie mobile, la collectivité organise une consultation pour un marché à bons de commandes de fournitures et de services pour un an renouvelable 2 fois.

Délibération du bureau prise par délégation

du 22 Janvier 2018

n°13

page 2/3

Pour obtenir des services toujours plus performants et économiquement intéressants, il est nécessaire de disposer d'un volume d'affaire suffisant afin que les opérateurs proposent des offres optimisées.

Il serait donc intéressant de constituer un groupement de commandes entre Grand Châtellerault, la commune de Châtellerault et le CCAS de Châtellerault.

Pour Grand Châtellerault, le montant estimatif total est de 60 000€ TTC par an soit 180 000€ TTC pour les trois ans.

Le montant total pour le groupement serait estimé à 432 000€ TTC pour les 3 années cumulées.

* * * * *

VU l'article L2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettant au Président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 relatif aux groupements de commandes,

VU l'article 78 du décret 2016-360 relatif au accords-cadres à bon de commande,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité d'assurer la continuité des services de téléphonie mobile

CONSIDERANT l'opportunité de se regrouper afin d'obtenir des tarifs et des services plus intéressants

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commande composé de la commune de Châtellerault, du centre communal d'action sociale de Châtellerault et de Grand Châtellerault;
- d'approuver la désignation de Grand Châtellerault comme coordonnateur du groupement de commandes;
- de procéder à l'élection de deux représentants de la CAO de Grand Châtellerault, élus parmi ses membres ayant voix délibérative : titulaire M.Jean-Michel MEUNIER, suppléant M. Alain GUIMARD ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention du groupement de commandes ci-annexée ;
- d'autoriser monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre, d'une durée d'un an reconductible deux fois, relatif à la fourniture de téléphonie mobile et des services associés

Cette somme fait l'objet d'une inscription au budget principal sur le compte 2183 pour les

acquisitions et 6262 pour les abonnements.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 24/01/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER